

HABITANTS, CURISTES, VACANCIERS... TOUS CONCERNÉS

GESTION DES DÉCHETS
Communauté des communes
de la Haute-Saintonge



NEW !

Le sac transparent

Pour remplacer les sacs noirs,
la Communauté des communes de
Haute-Saintonge fournit gratuitement
de nouveaux sacs aux habitants.

> Rendez-vous en mairie pour
récupérer vos sacs !



Dans le sac jaune

**TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT !**

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !



Le compost

Cette année,
**APPRENNONS
À COMPOSTER**
nos restes de repas et autres déchets
organiques, pour alléger les poubelles.

> Résidents ? Récupérez votre composteur
gratuit rapidement en mairie ou déchèterie sur
présentation de votre badge.

LES COLLECTES

Toute l'année, je respecte le calendrier des collectes !
Pour garder les villes et points d'apports propres, je dépose mes poubelles la veille des ramassages.

Calendrier des collectes disponibles sur le site www.haute-saintonge.org
et sur l'application Notre Haute-Saintonge



MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE

À TRIER

EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS
EMBALLAGES
EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL
Y COMPRIS LES DOSETTES

! BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER

VERRE



EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POTS, BOCAUX
ET FLACONS EN VERRE

! → BIEN VIDÉS, NON LAVÉS,
PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES



VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER

COMPOSTAGE BIODÉCHETS



RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (broyat de végétaux) pour un bon compost

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Accès avec badge



BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

Demandez votre badge
au service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en
téléchargeant gratuitement l'appli
mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**



Google Play App Store

CONTACT

05 46 48 78 34 service-om@ Haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

→ LOI AGEC :
INTERDICTION DE JETER LES
BIODÉCHETS DANS LES ORURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DEPUIS LE 1^{er} JAN. 2024